Département de la Gironde Arrondissement de Bordeaux Mairie de TABANAC **33550 TABANAC** 

## PV SÉANCE du 14 septembre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal: 30/08/2021 Date d'affichage de la convocation à la mairie : 30/08/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 septembre, à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Hélène GOGA, Maire.

12 Présents: Mme Hélène GOGA, M. Christian RAPIN, Mme, Natalia JACQUES, M. André DELPONT, M. Benoit de GUIGNÉ, Mme Florence JOUNY, M. Mathieu VERDIER, Mme Véronique JOUNEAU, Mme Michèle JOANNES, M. Cédric GIL, M. Bruno CIOTTA, Mme Charlotte LHUISSET -ZORZI.

2 absents ayant donné procuration : Elise AMIET à Natalia JACQUES, Mme Valérie VIANA-YONNET à M. Benoit de GUIGNÉ

1 absent excusé: Eric CARLSBERG

Le quorum est atteint au tiers

Mme Jacques a été désignée secrétaire de séance

## 1- Approbation de la séance du 03 septembre 2021- délibération 2021/47

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à débat. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal.

La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote et approuve le procès-verbal de la séance du 03 septembre 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

## 2 – Adhésion à la formule « ECOSUITE » du Dispositif d'Accompagnement à l'Efficacité Energétique du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde- délibération 2021/48

Vu l'article L5212-16 du code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 22 août 2006,

Face au contexte énergétique et environnemental, le SDEEG, souhaite inciter les communes à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie en les accompagnant dans la mise en œuvre de leur politique de bonne gestion énergétique.

Ainsi un dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine bâtiments adhérentes au SDEEG est lancé.

En adhérant à la formule « ECOSUITE» du dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique, la Commune accède, entre autres, aux prestations :

- La création d'un Plan Pluriannuel d'Investissements;
- Un appui technique en éclairage public;
- La mise à disposition d'un progiciel de suivi énergétique;
- La valorisation des Certificats d'Economies d'Energie;
- Un accès à des études spécifiques :
  - o Etude de faisabilité des solutions d'approvisionnement en énergie;
  - Etude de faisabilité en énergies renouvelables ;
  - L'aide à la rédaction et à la passation de marchés d'exploitation des installations thermiques
  - Prestation d'assistance à maitrise d'ouvrage pour l'efficacité énergétique de bâtiments neufs ou en réhabilitation lourde.

Le montant de l'adhésion à la formule « ECOSUITE», que la Commune s'engage à verser au SDEEG, se présente de la manière suivante :

Un coût fixe annuel des prestations qui est fonction du nombre d'habitants : 0,25 €/habitant

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire justifiant l'intérêt d'adhérer à la formule « ECOSUITE » du dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) selon les modalités décrites dans la convention d'adhésion, telles qu'approuvées par délibération du bureau syndical du SDEEG en date du 11 juin 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE d'adhérer au dispositif du SDEEG à partir du 15 septembre 2021 pour une durée de 5 ans et donne pouvoir à Mme le Maire pour la signature de la convention d'adhésion et des mandats de représentation des fournisseurs d'énergies.

## **3-Questions Diverses**

- \*Mme le Maire fait un point sur la rentrée scolaire et rend compte des travaux brillamment exécutés par les services techniques à l'école cet été :
- -peinture et lambris classe GS-CP
- -peinture des jeux au sol dans les cours

Elle ajoute qu'elle maintiendra l'arrêté pour barrer la route aux véhicules devant l'école aux heures de rentrée et de sortie des élèves.

Elle expose également au CM le rôle du Comité Intercommunal d'Action Social qui gère 2 pôles :

- -les 2 logements d'urgence à Latresne
- -les aides ménagères

Et demande aux conseillers communautaires de s'arranger pour qu'il y en ait toujours un qui participe à sa commission afin d'en avoir un compte rendu.

\*la date de l'accueil des nouveaux arrivants est fixée au vendredi 05 novembre à 18h30 à la salle de fêtes. en présence du CM, des agents et des associations.

\*Une conversation s'engage sur les moyens à mettre en œuvre pour rouvrir aux habitants le dépôt de Dourcy sans prêt de clé. L'achat d'un cadenas connecté sans clé est envisagé.

M. Rapin rappelle qu'au départ ce dépôt doit accueillir des gravats et du remblai plus que des déchets verts et que l'idée de service rendu aux habitants doit rester prédominante.

- \*Mme Jacques précise que l'activité Cybernadette a démarré les jeudis à la salle des fêtes; que 212 personnes ont participé au Forum des Associations et que l'initiative citoyenne autour d'un pique-nique pour créer du lien social a fait émerger des groupes de travail :
- -réflexion sur la structure autour ce projet citoyen (asso ?)
- -construction d'un four à pain mobile
- -création d'évènements
- \*Les prochaines séances du CM se tiendront les 05/10 // 09/11 // 21/12 sous toute réserve.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h30